

UNIVERSITE DE NICE

INSTITUT D'ETUDES ET DE RECHERCHES
INTERETHNIQUES ET INTERCULTURELLES
(I.D.E.R.I.C.)

Juin 1976

Centre Associé de Formation
aux Relations Interculturelles
(C.A.F.R.I.)

34, rue Verdi - 06000 Nice
Tél : 87 01 75

FORMATION AU BIDONVILLE
DE LA DIGUE DES FRANÇAIS

Rapport d'évaluation

Victor BORGOGNO
Bernadette CAMHI



C.7771

B4

juin 1970

UNIVERSITÉ DE NICE
INSTITUT D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES
LINGUISTIQUES ET INTERCULTURELLES
118, rue Verdi - 06000 NICE
TÉL. 93.01.55

FORMATION AU BILINGUISME
DE LA CLASSE DES FRANÇAIS

Rapport d'évaluation

Victor BURBANO
Bernadette CANU



S O M M A I R E

INTRODUCTION	p. 1
I. LES EFFETS INDIVIDUELS	p. 3
1. <u>L'action des relais : un problème de positions et de rôles</u>	p. 3
1.1. <u>Les rôles possibles</u>	p. 4
1.2. <u>Analyse de l'intervention des relais</u>	p. 5
1.2.1. L'absence de relation de formation	p. 6
1.2.1.1. <u>La formation des formateurs est-elle en cause ?</u>	p. 6
1.2.1.2. <u>L'absence générale d'attente de formation</u>	p. 7
1.2.1.3. <u>La formation inadéquate ?</u>	p. 7
1.2.2. "Fonction leader" et problème du pouvoir .	p. 8
1.2.2.1. <u>Attentes, refus, blocages</u>	p. 8
1.2.2.2. <u>Leaders et "petits chefs"</u>	p. 9
1.2.3. "Fonction médiateur" et neutralisation ...	p. 10
1.2.3.1. <u>Les attentes</u>	p. 10
1.2.3.2. <u>Une double pression et un conflit latent</u>	p. 11
1.2.3.3. <u>Un processus de neutralisation</u>	p. 12
II. LES EFFETS AU NIVEAU COLLECTIF	p. 14
1. <u>Le test de la résorption ou les effets à court terme</u>	p. 15
1.1. <u>Facteurs favorables au relogement</u>	p. 15
1.2. <u>Deux conditions fondamentales</u>	p. 16
2. <u>Les effets à long terme : l'avenir du groupe de formation</u>	p. 17

- 2.1. Intégration de l'expérience : deux arguments p. 18
- 2.2. Un rejet éclairant : les relais analyseurs . p. 21

III. CONCLUSION : LE PROBLEME DE LA TRANSPOR-

1	p.	SABILITE	INTRODUCTION	p.24
3	p.	1. <u>Le mode d'intervention : une animation centrée</u>		
		<u>sur trois axes</u>		p. 24
3	p.	2. <u>La question des relais salariés : pour un</u>		
4	p.	<u>statut cohérent</u>		p. 25
5	p.	1.2. Analyse de l'intervention des relais	
6	p.	1.2.1. L'absence de relation de formation	
		1.2.1.1. La formation des formateurs est-elle en	
6	p.	
		1.2.1.2. L'absence générale d'attente de forma-	
7	p.	
7	p.	1.2.1.3. La formation inadéquate ?	
8	p.	1.2.2. "Fonction leader" et problème du pouvoir	
8	p.	1.2.2.1. Attentes, refus, blocages	
9	p.	1.2.2.2. Leaders et "petits chefs"	
10	p.	1.2.3. "Fonction médiateur" et neutralisation	
10	p.	1.2.3.1. Les attentes	
11	p.	1.2.3.2. Une double pression et un conflit latent	
12	p.	1.2.3.3. Un processus de neutralisation	
14	p.	II. LES EFFETS AU NIVEAU COLLECTIF	
		1. Le test de la réception ou les effets à	
15	p.	court terme	
15	p.	1.1. Facteurs favorables au relèvement	
16	p.	1.2. Deux conditions fondamentales	
		2. Les effets à long terme : l'avenir du groupe	
17	p.	de formation	

I. LES EFFETS INDIVIDUELS

Répetons qu'il ne s'agit pas de mesurer les acquisitions des animateurs-relais, mais d'examiner leur pratique pendant la période d'intervention sur le terrain. Il s'agit donc de juger de la mobilisation des acquis éventuels de la formation à travers leur mode d'intervention.

Nous nous référons, pour porter un jugement qui sera en tout état de cause, très global

- * aux notations faites par nous au cours du "suivi" des relais pendant leur intervention,
- * à des séances d'évaluation concernant l'intervention sur un problème particulier (régularisations des clandestins, commerçants, etc...),
- * à des entretiens individuels,
- * à des rapports recueillis auprès des responsables administratifs (et vérifiés le plus scrupuleusement possible).

1. L'action des relais : un problème de positions et de rôles.

On peut résumer le problème du mode d'intervention qui se posait aux relais en soulignant les deux points suivants :

- Ils n'avaient pas de fonction précise, ni de mission contractuelle détaillée durable : donc, faiblesse du statut juridique et/ou institutionnel (et, en termes sociologiques, manque de solidité de la position assignée par l'institution).

- La pédagogie de type non directif, et d'une manière plus générale la méthodologie de la formation sur

problème, trouvait sa suite logique dans une situation d'auto-détermination.

Cette auto-détermination n'était que formellement une situation d'autonomie. En fait, les relais se sont trouvés au cours de leur intervention affrontés à un problème constant "d'auto-définition" - en termes sociologiques le problème de la constitution d'un status, c'est-à-dire :

- d'une part, la nécessité et la difficulté d'intégrer les divers éléments constituant leur position dans l'opération, étant bien entendu que les positions que tendaient à leur assigner tel ou tel groupe social (familial, régional, etc...) ou telle ou telle institution (la SONACOTRA, les Consulats, etc...) étaient le plus souvent contradictoires, ou non congruentes.

- d'autre part, la nécessité et la difficulté de faire un choix de rôle(s) en étant soumis à la pression des attentes de tel ou tel groupe ou individu. Les attentes étant très souvent contradictoires et même conflictuelles.

1.1. Les rôles possibles.

En simplifiant une réalité évidemment très nuancée, il était "a priori" prévisible que se réalisent trois grandes possibilités dans cette constitution de "status" (avec des degrés divers de probabilité, évidemment). Les voici :

A. Ils pouvaient être des formateurs de type classique, assumant et assurant une relation pédagogique "descendante" avec le milieu du bidonville ; des transmetteurs de connaissance (l'accent est mis sur la notion de relais).

Appelons cette possibilité la "fonction formateur".

B. Ils pouvaient être des leaders, capables :

* en mobilisant les connaissances acquises au cours

de la formation,

* en contrôlant la position qui leur était assignée par l'institution,

* en contrôlant la position assignée par le bidonville,

d'organiser et de dynamiser leur communauté.

C'est la "fonction leader".

C. Ils pouvaient être des médiateurs, s'efforçant

à la fois :

* de clarifier pour leur communauté le projet de l'institution,

* de faire prendre en compte par l'institution de relogement les problèmes pesant sur leur communauté

* ou, en d'autres termes, de clarifier le bidonville pour l'institution.

C'est la "fonction médiateur".

Bien entendu, de nombreuses nuances et compositions intermédiaires étaient possibles.

1.2. Analyse de l'intervention des relais.

Si on applique la grille des rôles possibles à la pratique d'intervention des animateurs-relais, on peut faire les constatations suivantes :

* La "fonction formateur" A n'a pratiquement jamais été assumée

* Il y a des tentatives relativement rares, mais non négligeables pour assumer la "fonction

leader" B

* La "fonction médiateur" C sera le mode d'intervention le plus fréquent.

Nous allons essayer d'examiner et d'analyser chaque aspect et tenter une explication.

1.2.1. L'absence de relation de formation.

Cette absence est particulièrement notable dans la mesure où, à l'origine, c'est le rôle privilégié qui était confié aux animateurs-relais, à tel point que le programme de formation s'adressait presque directement "à travers eux" aux habitants du bidonville.

Quelle explication peut-on avancer ?

1.2.1.1. La formation des formateurs est-elle en cause ?

On peut incriminer les formateurs du CAFRI en mettant en doute :

- * soit la conduite générale de la formation
- * soit leur méthodologie de formation sur problème
- * soit leur pédagogie non directive
- * soit le profil "erroné" des relais.

Sur le premier point, il nous est difficile de répondre ...

Sur le second point : la critique serait en somme d'avoir privilégié "l'évènementiel" par rapport à l'essentiel. Mais l'évènement était pressant, et il était difficile d'ignorer le problème ou de ne pas le prendre en compte dans la dynamique de la formation. A quoi aurait conduit une telle attitude ?

- * soit à une formation générale visant à l'amélioration de la condition du travailleur immigré. Nous l'avons tenté dans une certaine mesure (voir Thèmes "travail", "animation", "groupe", etc...) et elle a trouvé les stagiaires soit indifférents, soit impatients (Il y a eu "dérive" constante vers le thème "logement") ;
- * soit à une information sur le projet de relogement, mais alors pourquoi cette longue et coûteuse procédure de formation ?

Sur le troisième point : Il est difficile d'envisager une pédagogie directive, s'agissant de l'élaboration d'une réponse à un problème qui exige naturellement une attitude de disponibilité et de spontanéité propice à l'implication libre au gré des évènements et des difficultés rencontrés.

Sur le quatrième point : Le nombre de contraintes et de facteurs pesant sur le recrutement des relais, la complexité des éléments à prendre en compte, font que la détermination du profil du parfait relais s'apparente à la quadrature du cercle. Et toute recherche dans ce sens ne nous apporterait rien, sinon l'élaboration d'un véritable principe d'indétermination.

1.2.1.2. L'absence générale d'attente de formation.

On peut noter l'absence presque générale d'attente de ce rôle, dans l'environnement social des relais.

- C'est vrai pour le bidonville qui attendait en général dans l'inquiétude la résorption imminente, et qui était plus avide d'informations susceptibles de dissiper cette inquiétude que de formation.

- C'est vrai pour les formateurs du CAFRI, au moins pour les raisons méthodologiques signalées plus haut.

- Mais c'est vrai aussi des représentants de l'institution, c'est-à-dire l'antenne SONACOTRA, qui a, d'emblée, cédé à la tentation d'utiliser les relais comme agents d'exécution ou d'information.

1.2.1.3. La formation inadéquate ?

On peut se demander, enfin, s'il n'y a pas dans ce caractère "non pédagogique" de la situation et de l'intervention des relais, la démonstration ou un début de

démonstration du caractère douteux des postulats sociologiques qui sous-tendent l'opération.

Rappelons ces postulats plus ou moins implicites: "Le bidonville est, dans une large mesure, le signe, l'expression spécifique d'une catégorie sociale, de l'a-normalité d'une catégorie sociale. Cette catégorie sociale est supposée être incapable d'opter spontanément pour un type de logement radicalement différent ("normal"...). C'est pourquoi cette catégorie sociale est justiciable d'une formation entendue comme correction, rectification d'une déviante. (Ces postulats trouveront leur prolongement dans la conception du passage par la Cité de Transit comme "sas" d'adaptation)".

L'absence de tout caractère pédagogique dans l'intervention des relais, sans être une démonstration parfaitement recevable, peut au moins constituer une solide présomption, si besoins en était, du caractère erroné de la thèse de la déviance comme explication du bidonville.

1.2.2. "Fonction leader" et problème du pouvoir.

1.2.2.1. Attentes, refus, blocages.

Il est clair que l'attente de la SONACOTRA de leur voir jouer le rôle de leader à son profit est très forte. Pour le CAFRI, il est clair aussi qu'il y a attente d'un rôle d'animation très voisin du rôle de leader. Si on fait un rapide examen des autres groupes et institutions, on constate qu'il y a refus dans certains cas et blocages dans d'autres.

Les refus :

- Ils peuvent tenir à l'hétérogénéité du bidonville que ne "représente" pas assez le petit nombre de relais.

Exemples :

* La "couche sociale" des commerçants les a récusés comme leaders dans son désir de faire obstruction à la menace de destruction du bidonville

(ou parce que le pouvoir tenant à leur situation sociale était contesté)

* Les Algériens aussi, pour des raisons évidentes.

— Ils peuvent avoir une explication "politique" :

* Le Consulat de Tunisie les a ou récuses ou dédaignés parce que non désignés par lui ou hors de son contrôle

* De même évidemment, l'Amicale des Algériens.

Les blocages :

Ce qui peut davantage surprendre, c'est qu'il y ait eu hésitation à les considérer comme leaders dans leur groupe régional ou familial, et d'une manière générale, dans la population tunisienne moyenne du bidonville, si on admet qu'elle était à peu près représentée par le groupe des relais.

Pour expliquer cette hésitation, on peut dire que les relais sont très vite apparus ou ont été "dénoncés" comme des gens payés par la SONACOTRA (perçue comme hostile et porteuse d'un projet dérangeant) (1), ce qui les faisait récuser comme leaders et entachait de suspicion leurs entreprises. Il y avait là comme une pression de l'"opinion publique" du bidonville.

Il faut noter que le pouvoir à eux concédé par la SONACOTRA (à telle ou telle occasion), était notoirement faible et ne suffisait pas à compenser le caractère "corrupteur" du salaire.

1.2.2.2. Leaders et "petits chefs".

On peut dire, en définitive, que les refus de leur rôle de leader ont été plus importants et plus forts

(1) Ce qui n'empêchait pas une attitude ambivalente à l'égard de tel ou tel de ses membres.

que les attentes. Et nous croyons que c'est au malaise dû à ce refus (perçu comme un rejet) que l'on doit attribuer l'abus de pouvoir dont deux d'entre eux se sont rendus coupables au moment des régularisations des clandestins. On sait qu'on les a accusés d'avoir reçu de l'argent pour favoriser la régularisation de certains (en vendant les fiches de recensement SONACOTRA indispensables pour entamer la procédure de régularisation). En fait absolument rien ne prouve qu'ils aient reçu de l'argent, mais il est vrai que, profitant de l'extrême confusion et du désordre dans lesquels avait été entreprise l'opération, ils ont "exercé" le pouvoir marginal qui leur était échu sans équité et sans contrôle.

1.2.3. Fonction médiateur et neutralisation.

Cette fonction est, nous l'avons dit, la fonction dominante dans l'intervention des relais, mais de même que la fonction leader posait le problème du pouvoir, on peut dire que la fonction médiateur va poser le problème du conflit.

1.2.3.1. Les attentes.

Quelles sont les attentes concernant cette fonction ?

Pour la SONACOTRA, ils doivent assumer le rôle d'informateurs. D'une façon générale, ils sont porteurs du projet de relogement ou de telle ou telle de ses modalités en direction du bidonville.

Ils doivent aussi assurer la retransmission d'informations en provenance du bidonville et, d'une manière générale, ils sont porteurs du "feed-back", de la réaction du bidonville (ou de telle ou telle de ses composantes) à son projet (ou à telle ou telle modalité du projet).

Pour le bidonville, ils occupent une position symétrique ; ils sont recueilleurs d'informations et porteurs de réactions ou de revendications.

1.2.3.2. Une double pression et un conflit latent.

On voit que cette "position" dessine le cadre d'une intervention sur le mode de la négociation qui aurait pu être positive.

Il faut noter, d'ailleurs, que la méthodologie de la formation sur problème était particulièrement pertinente dans une situation de ce genre, dans la mesure où elle s'oppose à la pression "idéologique" de la conception du bidonville comme déviance. En clair, la formation sur problèmes introduit la thèse que le bidonville est aussi (sinon surtout) la réponse, la solution précaire des problèmes de tous ordres :

- * économiques
- * de rejet culturel ou ethnique
- * de socialisation
- * d'appropriation de l'espace, etc...

rencontrés en situation d'immigration.

La formation sur problème doit être l'occasion d'une prise en compte de ces problèmes dont il n'est pas assuré que la "machinerie" du relogement ait pris suffisamment la mesure.

Mais une négociation suppose deux parties de forces à peu près égales, et qu'il y ait entre elles un "champ de négociable". Or, on a pu constater au fur et à mesure que l'échéance de la résorption approchait, que la machinerie du relogement était un "package-deal", qu'elle était assez peu modifiable.

Cela à deux exceptions notables près :

1. L'exception capitale des prix de séjour dans les foyers qui ont été maintenus à un niveau modique grâce à l'assistance du FAS ; mais il faut s'empresse
d'ajouter que les prix d'équilibre devant être rattrapés
en trois ans, il y a étalement, "atermoisement" du problè-
me économique, et non solution.

2. La régularisation d'un nombre important de clandestins et d'irréguliers administratifs, mais il faut noter que si cette régularisation est toute au mérite des responsables du relogement (et aussi à celui des relais qui ont certainement aidé à prendre la mesure du problème), elle ne concerne pas le relogement proprement dit, ou, en d'autres termes, elle ne relève pas du problème de la ty-
pologie du relogement.

Le "champ du négociable" étant ainsi réduit, la médiation se dégrada en entremise entre deux pressions (ou une pression et une réaction) dans une relation qui prit souvent l'allure d'une confrontation à la limite du conflit.

1.2.3.3. Un processus de neutralisation.

Il était fatal que les relais pris comme intermédiaires entre deux pressions contradictoires (sans compter les contradictions et les conflits internes à chacune des deux "parties", principalement celle du bidonville d'ailleurs...) assument mal cette situation.

L'image de "relais électriques" incapables de supporter une trop forte intensité de courant, littérale-
ment "survoltés", vient irrésistiblement à l'esprit.

C'est donc dans le contexte d'une situation de "survoltage" qu'il faut replacer l'examen de la conduite individuelle de chacun des relais. Cette conduite est largement le produit de la situation décrite plus haut.

Bien entendu, suivant la personnalité ou le profil individuel de chacun, cette conduite a revêtu des aspects différents, mais avec un dénominateur commun : celui de la neutralisation, de la mise hors-circuit (cette mise hors-circuit a d'ailleurs été encouragée de façon délibérée pour certains relais, au gré des événements, par certains responsables administratifs représentant une certaine tendance institutionnelle, nous verrons plus loin pourquoi).

Notons au passage - ce qui sera repris plus loin - que le statut octroyé au relais, statut précaire, non clarifié, sans avenir, a été évidemment insuffisant pour dissiper le malaise ou constituer un garde-fou contre la neutralisation constatée.

*

*

*

II. LES EFFETS AU NIVEAU COLLECTIF

Poser le problème des effets de la formation sur le milieu après avoir conclu de façon assez pessimiste à une certaine neutralisation des relais au cours de leur intervention paraît une gageure, et on peut se demander pourquoi le rapport ne s'arrête pas là.

Ce qui conduit tout de même à se poser, au moins, le problème sous cet angle sont les éléments suivants :

- L'intervention des relais ne s'est pas limitée à la période prévue pour leur intervention. Ils vivaient sur le bidonville même au cours de la formation à temps plein, on peut donc dire que leur intervention - ou leur relation au bidonville en qualité d'animateurs-relais - a duré six mois (du 15/9/1975 au 15/3/1976).

- Les jugements que nous avons portés sur leur mode d'intervention schématisent une réalité complexe et nuancée, essaient d'en dégager les grandes tendances - celles qui se sont marquées de plus en plus nettement à mesure qu'on s'approchait de la résorption. Et le solde d'un bilan ne doit pas faire oublier par son signe algébrique la réalité des colonnes qui le composent : l'actif a existé comme le passif.

C'est pourquoi il nous paraît bon de poser la question des effets collectifs de ce qui a été, tout de même, un événement particulier et notable de la fin de la vie du bidonville : le groupe de formation.

1. Le test de la résorption ou les effets à court terme.

1.1. Facteurs favorables au relogement.

On tentera d'abord de discerner ces effets collectifs - éventuels - au travers d'un examen quantitatif et qualitatif de l'opération de résorption proprement dite.

Quelles sont les grandes caractéristiques de l'opération ? On peut les résumer ainsi :

- * D'une part, la résorption s'est déroulée dans le calme, sans manifestation ouverte de conflit
- * D'autre part, le relogement en foyer-hôtel et cité de transit semble avoir été bien accepté par la population du bidonville, puisque, selon les chiffres annoncés officiellement du moins, le "taux d'évasion" aurait été pratiquement égal à zéro.

Nous verrons plus loin qu'il faut - au moins - nuancer cette dernière information, mais il semble exact que même après rectification des chiffres, l'opération puisse être considérée comme un succès, surtout si on la compare à d'autres de ce genre.

Il y a toute une série d'éléments qui peuvent expliquer cette relative réussite. Ces éléments dessinent en quelque sorte le contexte de l'opération. En voici les plus importants :

1. L'intervention et l'animation sociales entreprises depuis deux ans sur le bidonville ont certainement accompli un travail de préparation, d'explication, de médiation très important.

2. L'absence d'une homogénéité suffisante sur le

plan ethnique ou même social, a conduit finalement à une sorte de division devant le projet de relogement. Dans cette situation, aucun groupe n'a été en mesure d'assumer un conflit ou d'animer une résistance.

3. Les autorités des pays d'origine (Consulats) ou leurs relais politiques (Amicales) ont, selon des modalités différentes, appuyé et relayé efficacement auprès de leurs ressortissants le projet de relogement.

4. Il y a eu un consensus "politique" quasi général en faveur du relogement. Les syndicats et les partis (principalement CGT, CFDT, PC) qui sont intervenus dans le bidonville ont certes pris en compte et développé d'importantes revendications ayant trait aux conditions de relogement. Mais cette attitude avait quelque chose de rituel, et à aucun moment elle n'a été susceptible de déboucher sur un mouvement sérieux de contestation ou de résistance au projet de relogement (ni, a fortiori, "de déboucher sur l'esquisse d'un contre-projet") (1).

Seule fausse note dans le consensus : celle de l'UCFML (2) qui a essayé d'animer une campagne "idéologique" contre le relogement, mais sans grand écho ni grand succès, même si elle a été parfois spectaculaire.

1.2. Deux conditions fondamentales.

Mais ce contexte global de l'opération n'aurait pas suffi pour en faire une réussite si deux conditions n'avaient pas été remplies :

(1) On peut noter, d'ailleurs, que le groupe de formation a joué auprès de cet "environnement politique" un rôle, dans une certaine mesure, démobilisateur, en se présentant, notamment au cours de ses contacts avec les organisations syndicales, comme un groupe qui, tout en adhérant bien évidemment au projet de relogement, assumait une fonction critique et revendicatrice. Ce rôle ambigu pourra être diversement apprécié...

(2) Union des Communistes de France Marxistes Léninistes.

1. Les prix d'entrée dans les foyers-hôtels ont été maintenus à un niveau relativement accessible grâce à la subvention du FAS (ils représentent 75 % des prix d'équilibre pour la cité modulaire, et 50 à 60 % des prix d'équilibre pour les foyers-hôtels).

2. Un nombre important de clandestins a été régularisé (300 ?). Sans cette initiative, il est probable que la déstructuration sociale aurait été telle qu'elle aurait entraîné une dynamique fatale au succès de l'opération.

On voit que poser le problème des effets de la "formation" dans le déroulement de l'opération, revient à poser le problème du rôle du groupe de formation dans la construction du contexte décrit plus haut, et dans la détermination des conditions économiques et administratives du relogement. Cela nous renvoie donc à la "fonction médiateur" dont nous avons parlé plus haut, sur laquelle nous ne nous étendrons pas plus longtemps. Les relais n'ont constitué qu'une part des réseaux par lesquels s'est opérée la négociation qui devait déterminer les conditions définitives. La description que nous avons faite de la manière dont ils ont assumé ce rôle conduit à porter un jugement peu positif sur cet aspect de l'expérience.

2. Les effets à long terme : l'avenir du groupe de formation.

Mais peut-on considérer que le rôle de la formation s'achevait au moment de la résorption - considérée comme un point d'aboutissement - les effets de toutes les interventions y concourant, devant être évalués ponctuellement à ce point précis du processus sans qu'il soit besoin de se soucier de la suite des événements ?

Il faut à notre avis poser le problème des ef-

fets à long terme, et il y a deux façons de le poser. L'une consiste à se demander si la formation aura un effet prévisible par une sorte "d'irradiation étalée" dans le temps. Cette question est évidemment sans objet pour le moment (et paraît au moins relever de la présomption...). L'autre consiste à essayer de discerner dans quelle mesure l'environnement institutionnel et humain qui s'est dessiné autour de la formation est apparu propice à l'intégration de l'expérience dans un processus à plus long terme et cohérent avec les objectifs initiaux.

2.1. Intégration de l'expérience : deux arguments.

Deux arguments plaident en faveur de cette mise en perspective. L'un, que l'on pourrait qualifier de "structurel", concerne les objectifs initiaux de la formation. L'autre, que l'on pourrait qualifier de "conjoncturel", concerne les rectifications et remises en perspective que nous semble appeler la manière officielle de présenter la résorption. Voyons ces arguments.

A - La formation visait plus loin que le "court terme" de la résorption, elle visait "à plus long terme" les problèmes posés par les ruptures diverses produites par la disparition du bidonville comme milieu de survie, et la nécessité de vivre dans d'autres structures (essentiellement, et par hypothèse, foyers-hôtels et cités de transit).

- * ruptures économiques
 - * nouvelles formes de socialisation à assumer
 - * nouvelles formes de relation au groupe
 - * nouvelles formes de relation à la société d'accueil
 - * nouvelles formes de relation aux institutions
- etc...

Parallèlement à cette expérience de "conscientisation sociale" préparant la communauté du bidonville à amortir le choc de ces ruptures, le relogement devait, semble-t-il, donner lieu à diverses innovations concernant la gestion et

l'animation, de telle sorte que les conditions de vie habituelles dans ce type de locaux en soient assez radicalement transformées.

On voit donc qu'initialement, la formation s'inscrivait dans un processus à long terme, qu'elle visait plus loin que le simple "passage" de la résorption.

B - Si, d'autre part, on réexamine de plus près la résorption, on est amené à relativiser quelque peu les données fournies à son sujet, et le discours qui est tenu sur elle.

Deux observations rapides peuvent être faites :

1. Le taux d'évasion est probablement loin d'être égal à zéro : sans entrer dans une querelle dérisoire de chiffres, rappelons que le bidonville de l'aéroport (résorbé le même jour que celui de la Digue) n'était pas "au programme" jusqu'à très peu de temps avant la résorption et que, malgré ce "renfort", 1 400 chambres au total ont été occupées sur les 1 600 prévues (1).

Il est certain que le chiffre des présents sur le bidonville était certainement très diminué au jour J de la résorption. Mais doit-on refuser toute signification aux effets anticipés de l'évènement ? Ne vaut-il pas mieux voir clairement que même si l'opération a été relativement réussie un nombre non négligeable d'habitants du bidonville n'a pas accepté le relogement ?

Pour ceux-là, il n'y a certes pas conflit, mais il y a eu refus (on pourrait parler de conflit étouffé, silencieux...).

(1) Rappelons que la population du bidonville de la Digue des Français a été estimée à 2 000 personnes sur tous les documents et rapports publiés à son sujet, et ce jusqu'à la veille de la résorption...

2. On a "abaissé la barre" des prix d'entrée, ce qui a facilité la transition redoutée de la résorption, mais les prix d'équilibre (200 F pour la cité modulaire et 300 F pour les foyers-hôtels) doivent être rattrapés en trois ans - sans préjudice de la répercussion des hausses du coût de la vie - par la suppression progressive de la subvention du FAS. La rupture économique (probablement la plus importante) va donc s'aggraver. (On peut parler d'une courbe de normalisation économique partant d'un point-origine correspondant à la résorption et atteignant son point de stabilisation au moment où les prix d'équilibre seront atteints). On peut donc se risquer à dire que le problème de "l'évasion" va se reposer à chaque palier de rehaussement des prix. Et peut-on même, en dernière analyse, exclure tout risque de conflit ouvert ? Des événements récents survenus dans d'autres foyers-hôtels incitent à la prudence dans ce domaine.

Tout conduit donc à considérer la résorption "ponctuelle" comme une réussite relative et peut-être provisoire.

Les conditions semblaient donc remplies pour que l'expérience des animateurs-relais ait un prolongement, pour qu'il y ait une certaine intégration de l'expérience au processus de mise en place des structures de gestion et d'animation des nouveaux lieux de logement. (Le mode de cette intégration aurait été à redéfinir puisque la professionnalisation des relais avait été écartée au départ).

Il semblait qu'une telle évolution soit commandée à la fois par un souci de cohérence avec la politique suivie au cours de l'intervention préalable (sinon avec les promesses faites...) et aussi par un souci de prudence à l'égard d'un processus, sans doute délicat, qui ne faisait que s'engager.

2.2. Un rejet éclairant : les relais analyseurs.

Or, il y a eu rupture et non intégration. Rupture qui s'est marquée par le rejet des relais, la "neutralisation" que nous avons notée plus haut. (Il est certain que cette rupture était en partie prévisible dans la mesure où leur professionnalisation future n'était pas envisagée, mais, en dehors du problème de la professionnalisation, et même en envisageant un bénévolat partiel ou total, le moyen de "récupérer" l'expérience existait certainement).

On pourrait se borner à prendre acte de ce rejet, à constater que le contexte institutionnel qui se met en place au moment de la résorption exclut la prise en compte, la récupération de l'expérience et rend donc improbables sinon impossibles les effets à long terme du groupe de formation. Mais il nous paraît important d'aller plus loin et d'essayer de discerner si ce rejet n'a pas une signification plus profonde.

Il nous semble, en effet, que les animateurs-relais ont, dans une certaine mesure, joué le rôle d'analyseurs. En effet, deux tendances institutionnelles se sont manifestées à ce moment-là.

Une première tendance qu'on pourrait qualifier de "promotionnelle", et dont la pratique se marque par les éléments suivants :

- * accent mis sur les problèmes psychosociologiques
- * recherche de l'adhésion, de la participation
- * communication privilégiée et directe avec les habitants du bidonville
- * donc, répugnance envers les réseaux de communication extérieurs, envers les pressions extérieures ; d'une manière générale, répugnance envers toute communication médiatisée (par exemple par les Consuls, les Amicales, les groupes politiques...)

Cette tendance "portait" naturellement le "projet" d'un prolongement de l'expérience de formation par l'association des relais à la gestion, et plus généralement, au fonctionnement social des foyers-hôtels ou de la cité de transit. (Elle aurait assuré un avenir à la formation...).

La deuxième tendance pourrait être qualifiée de gestionnaire. Son objectif prioritaire est la réussite numérique du relogement. Les moyens pour obtenir ce résultat sont examinés de façon pragmatique et en fonction de leur efficacité supposée. En particulier, dans la mesure où les autorités "tutélaires" (Consulats et/ou Amicales) démontrent leur pouvoir, il y aura communication et négociation privilégiée avec ces autorités.

Le projet gestionnaire de cette tendance exclut tout prolongement de l'expérience de formation jugée confuse et risquée. La participation à la gestion ou à l'animation sera assurée par les comités de résidents classiques, sur l'émergence ou la désignation desquels il est fastidieux de s'interroger.

On peut difficilement tracer une limite "physique" qui séparerait les intervenants de la résorption selon l'appartenance à l'une ou l'autre tendance, car, parfois, la contradiction a pu être propre à un même individu, mais il est certain que les relais, c'est là leur rôle d'analyseurs, ont fait assez souvent émerger cette contradiction. On peut même dire qu'on a eu l'impression que, parfois, était transféré sur eux le conflit latent qui a pu exister entre les deux tendances.

Ce qui est certain, c'est que c'est la deuxième tendance qui l'a, si on peut dire, emporté, et du même coup a exclu les relais de l'opération. Cette exclusion était d'ailleurs dans la logique profonde de la deuxième tendance - avant même de constituer un désaveu de la première tendance - car les relais par leur attitude critique et cons-

cientisée à l'égard des conditions de relogement, pouvaient constituer une gêne et un risque, au moins au cours de la période critique de la résorption proprement dite.

Il semble qu'on ait ainsi privilégié le court terme aux dépens du long terme et de l'évolution en profondeur de la "politique" du logement en foyer-hôtel.

Mais cette stratégie ne procédait-elle pas finalement, malgré son apparente efficacité, d'une conception à courte vue ?

La réflexion concernant ces conditions nous semble devoir porter principalement sur deux points :

- * le mode d'intervention
- * la question des relais salariés
- et être conduite avec deux exigences :
- * celle de la clarté
- * celle de la cohérence.

1. Le mode d'intervention : une animation centrée sur trois axes.

Concernant le mode d'intervention, il nous paraît clair qu'il faut dépasser la notion de formation. Nous ne voulons nullement dire qu'il n'existait pas dans la population du bidonville des besoins de formation. Ils existaient certainement, mais ne pouvaient être satisfaits dans une très courte période, avec, à très bref délai, l'échéance menaçante d'un événement lourd de conséquences et de bouleversements.

La méthodologie de formation fonctionnelle que nous avons conçue d'appliquer et qui fait partie d'un milieu de la réalisation d'un objectif tout en "transférant" au

III. CONCLUSION : LE PROBLEME DE LA TRANSPOSABILITE

La question qu'il semble naturel de se poser en conclusion est celle de la transposabilité de l'expérience, et il est certain qu'on peut difficilement répondre par l'affirmative, à moins qu'on ne modifie profondément les conditions dans lesquelles a été menée l'expérience de la Digue des Français.

La réflexion concernant ces conditions nous semble devoir porter principalement sur deux points :

- * le mode d'intervention
- * la question des relais salariés

et être conduite avec deux exigences :

- * celle de la clarté
- * celle de la cohérence.

1. Le mode d'intervention : une animation centrée sur trois axes.

Concernant le mode d'intervention, il nous paraît clair qu'il faudra dépasser la notion de formation. Nous ne voulons nullement dire qu'il n'existait pas dans la population du bidonville des besoins de formation. Ils existaient certainement, mais ne pouvaient être satisfaits dans une très courte période, avec, à très bref délai, l'échéance menaçante d'un évènement lourd de conséquences et de bouleversements.

La méthodologie de formation fonctionnelle que nous avons tenté d'appliquer et qui fait participer un milieu à la réalisation d'un objectif tout en "rentabilisant" au

maximum cette participation, pouvait, certes, constituer un progrès par rapport à des formations de type classique, mais elle se trouvait inadéquate sur un point capital : l'objectif, qui était, dans notre cas, un "package deal" pratiquement "in-modifiable", décidé totalement en dehors du milieu, n'appelant, en dernière analyse, qu'adhésion ou refus, ce qui altérerait profondément l'idée de participation.

Nous pensons donc qu'il faut dépasser la notion de formation pure au profit de celle, plus large, d'animation. Ce mot peut paraître un peu vague. Nous le préciserons en indiquant brièvement les trois axes sur lesquels l'intervention nous paraît devoir se développer :

- * Information réciproque (le projet et les acteurs du relogement, le milieu à reloger) ;
- * Formation axée sur le décryptage de la logique économique et institutionnelle qui porte le projet de relogement ;
- * Débat/confrontation menés dans la clarté avec tous ceux qui sont concernés par les problèmes posés par le projet à la communauté.

2. La question des relais salariés : pour un statut cohérent.

La façon dont nous avons traité le premier point a dû faire pressentir au lecteur que, à l'issue de l'expérience, nos préférences ne vont pas vers l'intervention par des relais salariés (nous n'excluons nullement qu'au cours de l'intervention sur le mode de l'animation des relais surgissent, mais cette émergence sera spontanée, pourra être remise en cause par le groupe, bref, il y aura contrôle permanent).

Bien entendu, on peut nous faire observer que les problèmes que nous avons rencontrés au cours de l'utilisation de cette procédure pourraient être réglés, en particulier en

réexaminant plus attentivement la question du profil des relais, ou en se donnant des moyens plus grands de contrôle, etc...

Nous demeurons sceptiques et nous pensons que les problèmes posés par cette pratique resteront entiers en tout état de cause.

Rappelons que les deux problèmes principaux sont pour nous :

- * celui du pouvoir : création d'une élite de "petits chefs" ;
- * celui du biaisage de la confrontation : médiation mal assumée et mal assurée.

Ces réserves étant faites, nous pouvons admettre que d'autres préfèrent ce type d'intervention, mais nous voudrions au moins plaider pour que ce choix soit fait dans la cohérence : c'est-à-dire que le statut des relais soit clair et solide.

Cela peut-être obtenu selon nous par les moyens suivants :

1. Emploi direct, si possible par l'institution du relogement ou par un organisme voisin (et non plus par un organisme à la "neutralité" illusoire, comme l'USBTP qui ne trompe personne)
2. Salaire attrayant : c'est-à-dire salaire qui rémunère un travail et une fonction, et non plus une sorte d'indemnité maintenue à un niveau modeste, de façon à préserver, de façon toute symbolique, une sorte de marge d'engagement militant ou bénévole.
3. Professionnalisation à l'issue de l'intervention, et non plus mission qui s'achève (et chômage qu'on retrouve peut-être) au lendemain de la résorption, au moment où d'autres problèmes vont surgir.